



Le climat des Affaires : Quelles réformes législatives pour valoriser le site Tunisie ?

Le 20 Décembre 2018, Afkar a organisé au Musée du Bardo une table ronde sous le thème :

« **Le climat des affaires : Quelles réformes législatives pour valoriser le site Tunisie ?** »

Plus d'une quarantaine de participants ont assisté à cette sixième édition et ont contribué activement aux discussions. Étaient présents des cadres de l'Administration Tunisienne, des organisations non gouvernementales, des entreprises du secteur privé et des députés de l'Assemblée des Représentants du Peuple. La discussion a été modérée par **Maître Aslan Berjeb**, Managing Partner de Berjeb Laweys et rapportée par **Mme Emna Kharouf Ben Tanfous**, Managing Partner de Deloitte Conseil Tunisie.

Cette édition a débuté avec l'allocution d'un panel de trois intervenants : **M. Mehdi Ben Abdallah**, Président du Conseil Tunisien des Chambres Mixtes, **M. Atef Majdoub**, Président de l'Instance Générale des Partenariats Public-Privé, **M. Zied Ladhari**, Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale. Ils ont présenté les travaux et initiatives en cours pour valoriser le site Tunisie, faciliter le processus d'investissement notamment à travers **une Loi Transversale** et ont énoncé les préoccupations récurrentes soulevées par les investisseurs.

Afkar est une initiative rassemblant les principales parties prenantes autour d'une table ronde pour discuter d'une thématique et ce dans le but d'avoir un dialogue fructueux débouchant sur des solutions concrètes.

Sous forme de table ronde, cet événement aspire à relever le niveau et enrichir la discussion en offrant à aux différents acteurs un espace neutre loin des médias afin d'examiner une problématique spécifique et de trouver un terrain d'entente.



Au cours du dialogue qui s'en est suivi, les intervenants ont relevé des recommandations autour de quatre thèmes principaux :

- 1. Visibilité du site Tunisie**
- 2. Processus d'investissement**
- 3. Projet de Partenariat Public Privé**
- 4. Gouvernance de l'Investissement**

Les échanges ont porté sur les leviers permettant de dynamiser l'investissement et de valoriser le site Tunisie pour les investisseurs tunisiens et étrangers d'une part et pour tout type d'entreprises d'autre part, et ce tout au long de son cycle de vie.

Pour améliorer la **visibilité du site Tunisie**, les intervenants sont revenus sur les secteurs historiques d'investissements ainsi que sur les approches de promotions du site tunisien. Il a cependant été recommandé d'avoir des approches différenciatrices plus marquées :

1. La **proposition de valeur** du site Tunisie doit être repensée. Il est primordial de se **focaliser** sur un nombre limité de secteurs ayant des **avantages compétitifs forts** pour être plus impactant.
2. Le **classement de la Tunisie** dans les indicateurs internationaux d'investissement, type Doing Business, doit continuer à progresser.
3. Le **marketing** du site Tunisie pour l'investissement devra être plus important et **plus différenciant** avec notamment l'adoption de nouveaux outils : faire venir des sites Locators, avoir des synergies public-privé plus fortes pour attirer des locomotives internationales leaders de leurs secteurs, ...
4. L'État veille à mettre en place **les préalables** de l'investissement pour **améliorer l'attractivité** et la **compétitivité** du site Tunisie pour les

investisseurs tunisiens et étrangers. Les principaux préalables cités sont : la logistique, l'énergie et le financement. Des accélérateurs ont été proposés pour agir plus rapidement sur ces leviers ; à titre d'exemple « Supprimer les billets de 50 TND pour agir sur la liquidité », « Encourager les explorations dans le secteur énergétique », « Accélérer l'AO en cours pour le Port en Eau profonde »

Le deuxième axe développé concerne **la simplification et la clarification du processus de création d'entreprise** pour l'investisseur et ce dans les différentes étapes du cycle de vie de l'entreprise, pour permettre de pallier au manque de souplesse du cadre administratif :

1. **Revoir le code des sociétés commerciales** pour le moderniser et l'enrichir. A titre d'exemple, permettre la création d'entreprises ayant des formes juridiques internationales non disponibles dans le code actuel : Société par Actions Simplifiées « SAS », (...), permettant un fonctionnement contractualisé et simplifié de l'entreprise décidé par les associés eux-mêmes en dehors du cadre lourdement formalisé des autres types de structures. Par ailleurs, et en vue de faciliter les investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres par les acteurs de *private-equity*, laisser aux entreprises la faculté de créer des catégories ad-hoc d'actions et de valeurs mobilières, en dehors de celles permises par la législation actuelle.
2. **Uniformiser** les processus d'accompagnement de l'investisseur et les **digitaliser** permettant ainsi la fiabilité et la transparence de l'information et l'identification des procédures et des vis à vis
3. **Alléger le processus de création d'entreprise** et d'extension (élimination des signatures légalisées et des copies conformes, transmission des documents administratifs entre ministères et sans sollicitation des investisseurs, ...)

4. Simplifier et **clarifier la Loi de Change**. Il s'agira, entre autres, d'uniformiser et clarifier une fois pour toutes, l'ensemble des activités économiques soumises à autorisation de change pour les investisseurs étrangers au niveau de la Loi d'Investissement et de ses décrets d'application mais également concernant les activités nécessitant une carte de commerçant étranger. Une certaine confusion règne du fait de la multitude de textes régissant la matière et l'opacité qui existe actuellement.
5. Offrir une **visibilité à l'investisseur** tunisien et étranger sur des facteurs exogènes : fiscalité, change
 - a. Imposer une **parité Dinar // Euro** sur 5 ans
 - b. Imposer une **stabilité fiscale** sur 5 ans
6. Faciliter l'accès à l'information aux investisseurs étrangers par une communication en langue étrangère (Français / Anglais) des textes légaux et formulaires administratifs. (Certaines loi et décrets datant d'avant 2017 n'ont toujours pas été traduits et publiés en français dans le JORT. Exemple : décret d'application de la Loi d'Investissement sur les activités économiques)

Le troisième axe concerne **les projets en Partenariat Public Privé**. L'accélération des PPP est un enjeu important en Tunisie dans un contexte difficile pour les finances publiques et avec des besoins d'investissements importants pour renforcer l'infrastructure et les services aux citoyens. Bien que la loi sur les PPP existe, les projets tardent à démarrer. A ce titre, des recommandations ont été faites pour faciliter le lancement des projets PPP :

1. Adopter des **procédures simplifiées** pour des projets PPP en **dessous d'un certain montant**.
2. Permettre, pour des catégories de projets PPP, d'accepter les **propositions spontanées** dans la mesure où la viabilité économique et sociale du projet est respectée.



Abroger des législations sectorielles avec des procédures simplifiées pour encourager les PPP dans certains secteurs.

La revitalisation de l'investissement ne pourra effectivement réussir en l'absence d'une **gouvernance efficace et une réelle synergie public privé**. A cet effet, il a été recommandé de :

1. Mettre en place un système d'**évaluation** régulière des **politiques d'investissement** permettant de challenger régulièrement les politiques nationales, régionales et sectorielles sur la base des meilleures pratiques internationales.
2. **Unifier les structures d'appui** à l'investissement et permettre à l'investisseur d'avoir un seul vis-à-vis : un conseiller à l'investissement.
3. Simplifier et faciliter l'accès à l'information à l'investisseur.
4. Alléger les contrôles à priori pour les investissements à risque réduit en renforçant le contrôle *a posteriori*.
5. Créer le maximum de synergies entre le secteur public et le secteur privé, dans les phases de définition des réformes et de leur mise en place.

Le véritable challenge n'est pas tant dans les réformes législatives mais **surtout dans leurs adoptions et leurs mises en application** par le régulateur, l'acteur économique publique et l'investisseur privé, qu'il soit tunisien ou étranger, Startup ou Grande Entreprise. **Simplifier et faciliter l'investissement dans un contexte économique mondialisé, permettra d'abord aux investisseurs tunisiens de continuer à investir en Tunisie** et aux investisseurs étrangers de prioriser la Tunisie dans leurs choix d'investissements.

